



Recommandation n° 9 concernant les facteurs cancérigènes au travail

Informez-vous sur les facteurs cancérigènes au travail et demandez à votre employeur de vous en protéger. Suivez toujours les consignes de santé et de sécurité sur votre lieu de travail.

Résumé des points principaux

- L'exposition à des facteurs cancérigènes au travail est à l'origine d'une grande partie des décès liés au travail dans l'Union européenne (UE).
- Les dix principaux facteurs cancérigènes professionnels sont à l'origine d'environ 85 % de tous les décès d'origine professionnelle.
- Respecter la hiérarchie des contrôles pour éliminer les agents dangereux et améliorer les conditions de travail sont les moyens les plus efficaces de réduire le risque de cancer professionnel.
- Demandez à votre employeur de vous protéger, vous et vos collègues, des facteurs cancérigènes.
- Les travailleurs doivent respecter les consignes de santé et de sécurité sur le lieu de travail afin de réduire leur exposition aux agents cancérigènes professionnels et le risque de développer un cancer professionnel.

Exposition professionnelle et cancer

L'exposition à des facteurs cancérigènes sur le lieu de travail constitue un problème de santé publique majeur dans l'UE. Toutefois, nous ne disposons pas d'informations précises sur la prévalence de ces facteurs cancérigènes.

En 2023, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) a indiqué que dans six États membres de l'UE (Allemagne, Irlande, Espagne, France, Hongrie et Finlande), les facteurs cancérigènes les plus répandus étaient le rayonnement ultraviolet d'origine solaire (UV), les gaz d'échappement des moteurs diesel, le benzène, la silice cristalline alvéolaire, le formaldéhyde, le chrome hexavalent et ses composés inorganiques, ainsi que la poussière de bois. Cette étude a révélé qu'au cours de la semaine de travail précédente, 47 % des travailleurs avaient été exposés, dans le cadre de leur travail, à au moins un des 24 facteurs de risque de cancer inclus dans l'enquête.

Les expositions à des facteurs cancérigènes sur le lieu de travail sont fréquentes et sont souvent liées à des processus, par exemple les émissions des moteurs diesel et les fumées de soudage. Les travailleurs sont souvent exposés à plusieurs facteurs cancérigènes. Par exemple, l'exposition au rayonnement UV solaire, à la silice cristalline et aux fumées de soudage est très répandue dans divers secteurs de l'UE.

Le cancer du poumon est particulièrement préoccupant car de nombreux agents cancérigènes pour les poumons sont présents sur le lieu de travail (par exemple, l'amiante, la silice cristalline, les fumées de soudage, l'arsenic, le chrome hexavalent, le nickel, le cadmium, le béryllium, la fumée de tabac secondaire, le radon, les gaz d'échappement des moteurs diesel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques).

Les employeurs devraient être conscients de la présence de ces agents cancérigènes et de l'environnement de travail et mettre en œuvre des mesures de contrôle en suivant la hiérarchie des contrôles. Cette stratégie recommande l'élimination et le remplacement des agents dangereux avant la mise en œuvre de contrôles techniques et administratifs. Les équipements de protection individuelle ne doivent être utilisés qu'en dernier recours.

Mesures permettant de réduire le risque de cancer

Demandez à votre employeur de vous protéger contre les facteurs cancérigènes sur votre lieu de travail. Informez-vous sur le risque d'exposition à des agents physiques et chimiques qui augmentent le risque de cancer et d'autres problèmes de santé. Votre employeur est responsable de la maîtrise de ces agents et des risques qu'ils posent. Les travailleurs doivent demander à leur employeur de prévenir ou de réduire le risque d'exposition à des agents cancérigènes sur le lieu de travail en appliquant la hiérarchie des contrôles.

Suivez toujours les consignes de santé et de sécurité sur le lieu de travail afin de réduire votre exposition aux facteurs cancérigènes professionnels et le risque de développer un cancer professionnel.

Pour les employeurs: mettez en œuvre la hiérarchie des contrôles sur votre lieu de travail. La mesure de contrôle la plus efficace consiste à éliminer le danger sur le lieu de travail (par exemple, ne pas utiliser d'amiante), puis, en deuxième recours, à remplacer un agent chimique cancérigène par un agent chimique moins dangereux. Parmi les exemples de contrôles techniques figurent des mesures telles que le confinement de la source, l'utilisation d'une extraction d'air à proximité de la source, l'utilisation de barrières et l'augmentation de la distance entre le travailleur et la source. Les contrôles administratifs peuvent inclure la réduction du temps d'exposition des travailleurs et l'amélioration des horaires de travail posté. Ces types de contrôles sont moins efficaces que l'élimination et le remplacement des agents cancérigènes, car ils nécessitent généralement un entretien minutieux et un budget suffisant pour conserver leur efficacité. Les équipements de protection individuelle ne devraient être utilisés qu'en dernier recours et nécessitent un équipement adéquat pour le travailleur, une formation et des instructions, ainsi que la coopération des travailleurs. Pour de nombreux agents cancérigènes professionnels, aucune limite d'exposition sûre n'est reconnue. Par conséquent, l'exposition à ceux-ci doit être réduite autant qu'il est raisonnablement possible.

Des évaluations de risques solides et des mesures de surveillance sanitaire devraient être mises en place.

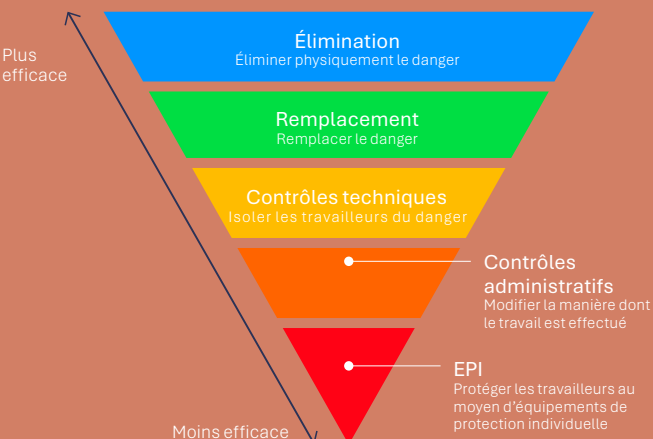


Figure 1: Hiérarchie des contrôles. La hiérarchie des contrôles doit être suivie de haut en bas. Adapté de dizain/AdobeStock.com.

Pour les services de santé au travail (par exemple, hygiénistes du travail, médecins du travail): aidez les employeurs et les travailleurs à prévenir les cancers professionnels. Les services de santé au travail devraient participer à l'élaboration, à la

mise en œuvre et à l'essai de toutes les mesures de contrôle, y compris les essais d'ajustement des équipements de protection individuelle afin de s'assurer que les travailleurs ont choisi des respirateurs de la bonne taille et que le joint facial est adéquat pour fournir la protection attendue. Cela peut accroître la charge physique des travailleurs, et l'utilisation de ces dispositifs ne devrait donc être envisagée qu'en dernier recours.

Avantages connexes pour la prévention de maladies non transmissibles (MNT) présentant des facteurs de risque similaires et possibilités de promotion de la santé

De nombreux agents cancérigènes présents sur le lieu de travail contribuent également à d'autres maladies non transmissibles. Par exemple, l'exposition à certains cancérigènes pulmonaires (par exemple la silice cristalline et les fumées de soudage) peut également provoquer d'autres maladies respiratoires, telles que la fibrose pulmonaire ou la bronchopneumopathie chronique obstructive, et éventuellement augmenter le risque de maladies cardiovasculaires.

Les effets à court terme de l'exposition à certains cancérigènes professionnels peuvent inclure diverses affections dermatologiques, telles que des irritations cutanées, des réactions allergiques ou des dermatites. En évitant les expositions dangereuses et en mettant en œuvre des pratiques sécurisées sur le lieu de travail, il est possible de réduire le risque de blessures, d'accidents et de troubles musculosquelettiques.

En savoir plus sur les différents facteurs cancérigènes présents sur le lieu de travail

Industrie	Agents	Sites ou types de tumeurs
Agriculture, sylviculture et pêche	Rayonnement UV solaire, silice cristalline alvéolaire, fumées de soudage, gaz d'échappement des moteurs diesel, aflatoxines, lindane	Cancer du poulmon, cancer de la peau, cancer du foie, lymphome non hodgkinien
Industries extractives	Amiante, silice cristalline alvéolaire, fumées de soudage, arsenic, chrome hexavalent, nickel, cadmium, béryllium, fumée de tabac secondaire, radon, gaz d'échappement des moteurs diesel, hydrocarbures aromatiques polycycliques, benzène, rayonnement UV solaire	Cancer du poulmon, mésothéliome, leucémie myéloïde aiguë
Industrie manufacturière	Amiante, silice cristalline alvéolaire, fumées de soudage, arsenic, chrome hexavalent, nickel, cadmium, béryllium, fumée secondaire, radon, gaz d'échappement des moteurs diesel, goudron de houille, hydrocarbures aromatiques polycycliques, poussière de cuir, biphényles polychlorés, benzène, formaldéhyde, radiations ionisantes, butadiène 1-3, amines aromatiques, trichloréthylène, ortho-toluidine, chlorure de vinyle, acides inorganiques forts, rayons UV	Cancer du poulmon, mésothéliome, cancer du nez, cancer de la peau, leucémie myéloïde aiguë, cancer de la vessie, cancer du foie, cancer du rein, cancer du larynx
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Amiante, silice cristalline alvéolaire, biphényles polychlorés, hydrocarbures aromatiques polycycliques	Cancer du poulmon, mésothéliome, cancer de la vessie, cancer du foie
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Amiante, silice cristalline alvéolaire, rayonnement UV solaire, gaz d'échappement des moteurs diesel	Cancer du poulmon, mésothéliome, cancer de la peau
Construction	Rayonnement UV solaire, amiante, silice cristalline alvéolaire, fumées de soudage, arsenic, chrome hexavalent, nickel, cadmium, béryllium, fumée secondaire, radon, gaz d'échappement des moteurs diesel, goudron de houille, hydrocarbures aromatiques polycycliques, rayons UV	Cancer du poulmon, cancer du nez, cancer de la vessie, cancer de la peau
Commerce; réparation automobile	Benzène, trichloréthylène, gaz d'échappement des moteurs diesel, hydrocarbures aromatiques polycycliques	Leucémie myéloïde aiguë, cancer du rein, cancer du poulmon
Transports et entreposage	Amiante, silice cristalline alvéolaire, fumées de soudage, arsenic, chrome hexavalent, nickel, cadmium, béryllium, fumée secondaire, radon, gaz d'échappement des moteurs diesel, hydrocarbures aromatiques polycycliques	Cancer du poulmon
Hébergement et restauration (hôtellerie)	Fumée secondaire	Cancer du poulmon
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	Hydrocarbures aromatiques polycycliques, amiante, gaz d'échappement des moteurs diesel, rayonnement UV solaire	Mésothéliome, cancer de la vessie, cancer du poulmon, cancer de la peau
Santé humaine et action sociale	Agents antinéoplasiques, rayonnements ionisants, fumée secondaire, formaldéhyde, oxyde d'éthylène	Leucémie myéloïde aiguë et chronique, cancer utérin, cancer du poulmon, cancer du sein
Autres activités de services (réparation, nettoyage à sec, coiffure)	Éthanol, trichloréthylène, rayons UV	Cancer du rein, cancer de la peau

Informez-vous sur les politiques qui contribuent à éliminer ou à réduire l'exposition aux cancérigènes sur le lieu de travail

Les agences gouvernementales (par exemple, les inspections du travail), les décideurs politiques et les syndicats devraient contribuer à l'application des réglementations et des politiques existantes (par exemple, la directive sur les agents cancérogènes et mutagènes et les accords de dialogue social). Des fonds devraient être disponibles pour soutenir l'évaluation et la gestion des risques dans les petites et moyennes entreprises et pour les travailleurs indépendants, ainsi que pour lancer et évaluer des interventions sur le lieu de travail aux niveaux industriel, national et européen.

Références

Cherrie e.a. (2024). Ann Work Expo Health. 68(7): 673-677. PMID 38768378.

EU-OSHA (2023). Facteurs de risque de cancer professionnel en Europe: les premières conclusions de l'enquête sur l'exposition des travailleurs. Disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/fr/publications/occupational-cancer-risk-factors-europe-first-findings-workers-exposure-survey>.

GBD 2016 Occupational Carcinogens Collaborators (2016). Occup Environ Med. 77(3):151-159. PMID: 32054819.

Centre international de recherche sur le cancer (2012). Chemical agents and related occupations. Monographies du CIRC, volume 100F.

Centre international de recherche sur le cancer (2012). Monographs on the Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans, volume 100D.

Olsson & Kromhout (2021). Mol Oncol. 15(3):753-763. PMID: 33544948.

Takala e.a. (2014). J Occup Environ Hyg. 11(5) 326–337. PMID: 24219404.

La présente fiche d'information a été élaborée par le groupe de travail n° 2 sur les déterminants environnementaux et professionnels, avec le soutien du groupe de travail n° 5 sur la communication et l'éducation à la santé, et par le secrétariat du projet du Code européen contre le cancer, 5^e édition.

Octobre 2025

L'ouvrage intitulé *European Code Against Cancer 5th edition: 14 ways you can help prevent cancer* a été publié en 2025 par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), qui conserve le droit d'auteur sur l'oeuvre originale anglaise ([Understand ECAC5 | Fact Sheets and Policy Briefs](#)). L'autorisation de traduire une édition en français a été accordée par le titulaire du droit d'auteur à l'Union européenne, qui est entièrement responsable de la traduction.

 © Union européenne, 2026

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.